

## COMPTE-RENDU CONSEIL MUNICIPAL

**Séance du 20 janvier 2022 à 19h**

	Présent	Absent		Présent	Absent
Jean-Pierre GAITET, Maire	X		Annie GRIMAUD	X	
Guy MONNIN, 1 <sup>er</sup> Adjoint	X		Sonia FAVIÈRE		X
Josiane BOUVIER, 2 <sup>e</sup> Adjoint	X		Sébastien LAFORET	X	
Jean-Marc BODET, 3 <sup>e</sup> Adjoint	X		Pascal GIMENEZ	X	
Anne-Christine DUBOST, 4 <sup>e</sup> Adjoint	X		Vanessa GERONUTTI		X
Lydie DI RIENZO - NADVORNY, 6 <sup>e</sup> Adjoint		X	Tanguy NAZARET	X	
Daniel AVEDIGUIAN, 7 <sup>e</sup> Adjoint	X		Margaux CHAROUSSET		X
Marion MÉLIS, 8 <sup>e</sup> Adjoint		X	Laurent TRONCHE	X	
Georges THOMAS	X		Alain ROUX		
Annie CHATELARD	X		Patrick GUINET	X	
Jean-Michel LADOUCE	X		Marie Chantal JOLIVET	X	
Corinne SAVIN	X		Patricia DRAI	X	
Jean COMTET	X		Sylvie VIRICEL	X	
Hervé GINET	X		Nathalie DESCOURS	X	
Isabelle LOUIS COMME	X				

Élus absents	Donne pouvoir à
Lydie DI RIENZO - NADVORNY	Daniel AVEDIGUIAN
Marion MÉLIS	--
Sonia FAVIÈRE	Marion MÉLIS
Vanessa GERONUTTI	Tanguy NAZARET
Margaux CHAROUSSET	--

Secrétaire de Séance	Taux de présence	En exercice	Présents	Votants
Jean COMTET	82,75%	29	24	26

### DÉSIGNATION DU SECRÉTAIRE DE SÉANCE

Jean COMTET, conseiller municipal, est désigné secrétaire de séance.

### APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA SÉANCE DU 16 DECEMBRE 2021

Le compte-rendu de la séance du 16 décembre 2021 est approuvé avec 21 voix pour et 3 abstentions (Laurent TRONCHE, Patricia DRAI et Sylvie VIRICEL en raison de leur absence à cette séance).

### DÉCISIONS DU MAIRE

Information des conseillers municipaux des décisions prises par le Maire au titre de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT)

En application des dispositions de l'article L.2122-22 du CGCT, l'assemblée a donné délégation de pouvoirs au Maire. En vertu des dispositions de l'article L.2122-23 de ce même code, le Maire rendra compte au Conseil Municipal des décisions prises dans le cadre de ses pouvoirs délégués.

Jean-Pierre GAITET, Maire, présente ces décisions dont la liste est annexée au présent compte-rendu (annexe 1 et 2).

*Arrivée de Georges THOMAS à 19h08 et de Sébastien LAFORET à 19h14.*



## INSTITUTIONS ET VIE POLITIQUE

### **DL-20220120-001 : Maintien ou non des fonctions de Monsieur Laurent TRONCHE, adjoint au Maire, après retrait de l'ensemble de ses délégations**

Jean-Pierre GAITET, Maire, rappelle l'arrêté AR-20200717-209 en date du 17 juillet 2020 par lequel il a délégué une partie de ses fonctions à titre permanent à Monsieur Laurent TRONCHE, adjoint, en ce qui concerne les domaines suivants :

#### URBANISME

- Plan local d'urbanisme
- ZAC
- Autorisations délivrées en vertu du droit des sols et tout acte en découlant
- Rénovation habitat – OPAH
- Plan de circulation
- Commissions de sécurité en l'absence de Madame Anne-Christine DUBOST
- Passation des commandes de travaux, fournitures et services prévus au budget et relatif aux domaines délégués pour un montant n'excédant pas le seuil nécessitant la passation d'un marché à procédure adaptée
- Règlement local de publicité
- Actes d'alignement

#### PATRIMOINE

- Eléments patrimoniaux, culturels, historiques et environnementaux
- Signalétique patrimoniale
- Commémorations
- Valorisation et gestion des cimetières

Il indique qu'afin de préserver la bonne administration des affaires communales, les délégations attribuées à Monsieur Laurent TRONCHE, lui ont été retirées par arrêté AR-20220107-200 en date du 7 janvier 2022.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L.2122-18 et L.2122-20,

Vu l'arrêté AR-20200717-209 en date du 17 juillet 2020, par lequel le Maire a donné délégation de fonction et de signature à Monsieur Laurent TRONCHE,

Vu l'arrêté AR-20220107-200 en date du 7 janvier 2022 portant retrait d'une délégation de fonction et de signature à Monsieur Laurent TRONCHE,

Considérant qu'il est nécessaire de préserver la bonne administration des affaires communales,

Considérant que, aux termes de l'article L2122-18 du Code Général des Collectivités Territoriales, lorsque le Maire a retiré les délégations qu'il avait données à un adjoint, le Conseil Municipal doit se prononcer sur le maintien de celui-ci dans ses fonctions d'adjoint,

Jean-Pierre GAITET, Maire, fait lecture d'un communiqué :

« Les premiers points de méfiance de Monsieur TRONCHE à mon encontre sont apparus dès la campagne électorale. Monsieur TRONCHE ne comprenant mon ouverture plurielle sur la constitution de la liste.

Après moultes hésitations, il finissait par accepter. Nous étions élus en juillet 2020.

Pendant environ un an, le travail d'équipe ne rencontrait pas trop d'hostilités de la part de cet adjoint, bien que certaines interventions à la CCMP, notamment relatives au Théâtre Allegro, faisaient naître un certain malaise dans l'équipe.

Les premiers points durs apparaissent au printemps 2021 où Monsieur TRONCHE quittait le bureau municipal en claquant la porte à au moins deux reprises. Des posts apparaissent sur Facebook particulièrement virulents sur le Plan Local de l'Habitat et sur le Théâtre Allegro.

Monsieur TRONCHE avait sans doute raison sur le fond mais les écrits qu'il postait annihilent le travail d'équipe fourni.

Fin septembre, je recevais une lettre de Monsieur TRONCHE, que je tiens à votre disposition, m'annonçant sa démission de son poste d'adjoint.

Je le recevais chez moi à ce sujet, lui expliquant que cette démarche entraînerait pour lui la fin de sa vie politique à Miribel, des conséquences graves pour lui qui nous dit « vivre pour Miribel ».

Les réunions se succédaient en particulier à la CCMP avec de plus en plus d'agressivité envers à la fois les agents de la CCMP et les élus.

Ces diverses interventions mettaient mon équipe majoritaire en porte-à-faux par rapport à la politique que nous menons.

De nouveaux postes étaient envoyés par Monsieur TRONCHE, je demandais à le voir pour lui dire que cela impactait gravement notre image et que je souhaitais qu'il ne vienne plus à la CCMP.

Un nouveau post insultant apparaissait sur Facebook, mettant en cause l'ensemble des élus de la CCMP, dont les membres de notre équipe majoritaire.

Je le rencontrais en mairie en compagnie d'autres élus. Je lui demandais de démissionner de la CCMP ce qu'il refusait. En conséquence, je lui retirai sa délégation d'adjoint à l'urbanisme.

Le comportement individualiste, parfois agressif et les difficultés de communication entre élus sur les projets de la commune ont mis à mal la confiance vis-à-vis de l'équipe ainsi que le fonctionnement des services.

Pour la cohésion de mon équipe, je ne pouvais pas prendre d'autre décision que celle-ci. »

Laurent TRONCHE, adjoint, prend la parole pour préciser qu'il avait déjà présenté sa démission au moment du vote de la subvention au Théâtre Allegro début 2021.

Jean-Pierre GAITET, Maire, reprend la lettre de démission qu'il a sous les yeux, elle est datée du 3 octobre 2021.

Laurent TRONCHE ajoute que la décision de Monsieur le Maire est une décision dans la logique des événements écoulés et qu'il en prend acte.

Jean-Pierre GAITET, propose à l'Assemblée de voter à main levée sur la tenue d'un scrutin à bulletin secret : 20 conseillers sur les 24 présents approuvent le scrutin secret.

La question posée au conseil municipal est la suivante : souhaitez-vous maintenir Laurent TRONCHE dans ses fonctions d'adjoint au Maire ?

Il est procédé au vote et le dépouillement a lieu, mené par le plus âgé des conseillers, Daniel AVEDIGUIAN et le plus jeune des conseillers, Tanguy NAZARET.

Résultat du vote :

Nombre de votants : 26 (24 présents + 2 pouvoirs)

Bulletins	OUI	NON	Blancs
Total : 26	2	16	8

L'Assemblée prend acte du retrait de la délégation de fonction et de signature accordée à Monsieur Laurent TRONCHE et décide de ne pas maintenir Monsieur Laurent TRONCHE en tant qu'adjoint au Maire.

## INSTITUTIONS ET VIE POLITIQUE

### **DL-20220120-002 : Détermination du nombre d'adjoints au Maire et fixation de l'ordre du tableau**

Jean-Pierre GAITET, Maire, rappelle la délibération DL-20220120-001 du 20 janvier 2022 ayant retiré à Laurent TRONCHE ses fonctions d'adjoint,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L.2121-1 et L.2121-2,

Vu la délibération DL-20200704-001 en date du 04 juillet 2020, par laquelle il a été décidé de fixer à huit le nombre des adjoints,

Considérant qu'un poste d'adjoint au Maire est désormais vacant,

Il est proposé à l'Assemblée de :

- Modifier le nombre des adjoints au Maire et le réduire de huit à sept,
- Promouvoir d'un rang chacun des adjoints d'un rang inférieur à celui de l'adjoint qui a cessé ses fonctions,
- Fixer, en conséquence, l'ordre du tableau du Conseil Municipal comme suit :

Maire	Jean-Pierre GAITET
1 <sup>er</sup> Adjoint	Guy MONNIN
2 <sup>e</sup> Adjoint	Josiane BOUVIER
3 <sup>e</sup> Adjoint	Jean-Marc BODET
4 <sup>e</sup> Adjoint	Anne-Christine DUBOST
5 <sup>e</sup> Adjoint	Lydie DI RIENZO - NADVORNY
6 <sup>e</sup> Adjoint	Daniel AVEDIGUIAN
7 <sup>e</sup> Adjoint	Marion MÉLIS

Nathalie DESCOURS, conseillère municipale, indique être surprise par la réduction du nombre d'adjoints car compte tenu de la charge de travail, 8 adjoints est un nombre nécessaire. Par ailleurs, elle souhaite savoir comment va être répartie l'indemnité qui ne sera plus versée à Monsieur Laurent TRONCHE.

Monsieur le Maire précise que 2 nouveaux conseillers municipaux délégués vont être nommés mais que la somme versée à Monsieur Laurent TRONCHE ne sera pas répartie entre les autres adjoints.

Jean-Marc BODET, adjoint en charge des Finances, complète en expliquant que c'est l'engagement et la compétence des adjoints qui est importante plus que leur nombre. Le nombre d'adjoints a déjà été fixé à 7 lors de la fin du précédent mandat.

Patrick GUINET, conseiller municipal, confirme que le nombre d'adjoints était fixé à 7 mais qu'effectivement la charge de travail par adjoint était très importante. Il se demande comment va être reprise la charge des délégations « Urbanisme » et « Patrimoine » ; surtout celle relative à l'urbanisme. Il précise que peu de réunions et de commissions ont été organisées ces derniers temps. Il déplore ce manque d'information.

Jean-Pierre GAITET, répond que c'est Anne-Christine DUBOST qui reprendra les délégations Urbanisme et Patrimoine et qu'elle sera aidée par 2 conseillers délégués. Il précise que malgré un contexte rendu compliqué par la crise du COVID depuis le début du mandat, les dossiers

continuent d'avancer. De plus, des réunions sont organisées quand cela est nécessaire et les commissions se tiennent comme avant.

Patrick GUINET, conseiller municipal, rappelle que lors du début de la crise du COVID en mars 2020, alors adjoint en charge de l'Urbanisme, il avait mis en place des moyens de communication à distance qui avaient permis de maintenir un bon niveau d'informations. Par ailleurs, il y a eu des périodes au cours desquelles des réunions en présentiel auraient pu être organisées. Le manque de transparence et de concertation commence à peser sur l'opposition.

Jean-Pierre GAITET, Maire, rétorque que rien ne leur est caché, mais que tout n'avance pas aussi vite que prévu.

Patrick GUINET, conseiller municipal, comprend que le COVID complique la vie de la commune et ne pense pas qu'il y ait une quelconque volonté de la majorité de cacher des informations à l'opposition mais il demande à ce que le rythme des commissions reprenne désormais son cours normal.

Jean-Pierre GAITET, Maire, a entendu la demande et des pistes d'amélioration vont être étudiées, notamment en lien avec l'arrivée le 15 novembre 2021 du nouveau Directeur des Services Techniques. Un changement de rythme va intervenir.

Guy MONNIN, premier adjoint, complète en expliquant qu'Anne-Christine DUBOST va proposer un nouveau mode de fonctionnement des commissions.

Jean-Marc BODET, adjoint en charge des Finances, indique que le mode de management a changé et que la réunionite ne sert à rien. Un bureau municipal se réunit chaque semaine avec l'ensemble de adjoints et des conseillers municipaux. Cela compense peut-être un peu le manque d'association de l'opposition.

Patrick GUINET, conseiller municipal, répond que la concertation au sein de la majorité c'est une chose mais qu'elle ne compense pas le manque d'ouverture et de transparence envers l'opposition. En matière d'urbanisme, la communication doit être régulière. Par exemple : concernant les DIA, en raison du faible nombre de réunions de la commission, elles sont toujours présentées à l'opposition une fois les délais de préemption dépassés.

Laurent TRONCHE, conseiller municipal, intervient pour préciser qu'il s'abstiendra. Il apporte une précision réglementaire : il y a une obligation de parité au sein des exécutifs locaux, tant au niveau des conseillers municipaux que des adjoints.

Avec 20 voix pour et 6 abstentions (Sylvie VIRICEL, Patrick GUINET, Patricia DRAI, Marie-Chantal JOLIVET, Alain ROUX et Laurent TRONCHE) l'Assemblée approuve la réduction du nombre d'adjoints à 7.



## **INSTITUTIONS ET VIE POLITIQUE**

### **DL-20220120-003 : Remplacement d'un membre de la commission Urbanisme**

Jean-Pierre GAITET, Maire, rappelle la délibération DL-20200723-007 du 23 juillet 2020 portant création de la commission Urbanisme et fixant à 8 le nombre de membres de cette commission.

Il rappelle également la composition de cette commission :

- Laurent TRONCHE
- Anne-Christine DUBOST
- Annie CHATELARD

- Hervé GINET
- Lydie DI RIENZO - NADVORNY
- Jean COMTET
- Patrick GUINET
- Nathalie DESCOURS

Au regard du retrait de la délégation accordée à Monsieur Laurent TRONCHE en matière d'Urbanisme et compte-tenu du non-maintien dans ses fonctions d'adjoint, et dans le but de préserver la bonne administration des affaires communales, il est proposé à l'Assemblée de mettre en cohérence le retrait de délégation de Monsieur Laurent TRONCHE et la composition de la commission « Urbanisme » et d'élire un nouveau membre au scrutin secret.

Sylvie VIRICEL, conseillère municipale souhaite savoir si c'est Monsieur Laurent TRONCHE qui a souhaité partir de cette commission ou si c'est une décision de Monsieur le Maire. Et dans cette 2<sup>ème</sup> hypothèse, quel est l'intérêt de le retirer de cette commission ?

Jean-Pierre GAITET, Maire, explique que le retrait de Monsieur Laurent TRONCHE des commissions est proposé pour être en cohérence avec le retrait de délégation. Par ailleurs, les commissions vont être réunies et il lui sera proposé de participer à d'autres commissions.

Sylvie VIRICEL, conseillère municipale, ne comprend toujours pas pourquoi Monsieur Laurent TRONCHE est retiré de cette commission. Quel est son statut désormais ? Ne peut-il plus continuer à s'exprimer ?

Nathalie DESCOURS, conseillère municipale, se pose la même question. Pourquoi le retirer de cette commission ?

Jean-Pierre GAITET, Maire, précise que les commissions municipales vont être remaniées et que Laurent TRONCHE aura sa place dans d'autres commissions.

Jean-Marc BODET, adjoint en charge des Finances, complète en estimant que la place de Laurent TRONCHE n'est plus dans la commission urbanisme, que cela créerait un malaise suite au désaveu dont il a fait l'objet.

Laurent TRONCHE, conseiller municipal, prend la parole pour expliquer qu'il n'a jamais demandé à quitter les commissions Urbanisme et Patrimoine mais qu'il constate cependant un souhait qu'il n'en soit plus membre. Il rappelle que ces commissions consultatives permettent le pluralisme et l'expression. C'est une question de démocratie. Sa compétence en urbanisme ne peut pas être remise en cause. Il précise que garantir la bonne administration des affaires de la commune, c'est justement apporter un point de vue et une expertise. Les dossiers communaux ont beaucoup avancé ces derniers mois. Ce qui lui est reproché ce sont ses interventions à la Communauté de Communes et non, au sein de la Commune.

Jean-Pierre GAITET, Maire, revient sur le respect de l'individu : être seulement membre d'une commission lorsque l'on en a été Vice-Président et que l'on a subi un tel désaveu, cela peut être difficile à endurer.

Patrick GUINET, conseiller municipal, fait remarquer qu'il a lui-même été Vice-Président de cette commission et qu'il n'en n'est plus que membre aujourd'hui sans que cela ne pose de problème particulier. Quelle est l'urgence de voter ce remaniement ce soir dans la mesure où il est annoncé une modification plus globale dans quelque temps ? Il se demande s'il ne serait pas plus judicieux que le conseil municipal se prononce une fois sur la composition de l'ensemble des commissions.

Jean-Pierre GAITET, Maire, décide de retirer les délibérations DL-20220120-003 et DL-20220120-004 et de les reporter à plus tard.

Cette délibération est retirée de l'ordre du jour en séance par Monsieur le Maire.



## INSTITUTIONS ET VIE POLITIQUE

### **DL-20220120-004 : Remplacement d'un membre de la commission Patrimoine**

Cette délibération est retirée de l'ordre du jour en séance par Monsieur le Maire.



## AFFAIRES SOCIALES

### **DL-20220120-005 : Présentation du rapport annuel 2020 du délégataire du service « Gestion, Organisation et Animation de l'accueil de loisirs sans hébergement » - Léo Lagrange**

Jean-Pierre GAITET, Maire, donne la parole à Madame Julie BARRE- BAYARD, représentant l'association Léo Lagrange Centre-Est délégataire du service public pour la « Gestion, Organisation et Animation de l'accueil de loisirs sans hébergement ».

En application de l'article R.1411-3 du Code Général des Collectivités Territoriales, elle présente à l'Assemblée le rapport de l'année 2020 dont la présentation est annexée au présent compte rendu (annexe 3).

L'Assemblée prend acte de cette présentation à l'unanimité.



## AFFAIRES SOCIALES

### **DL-20220120-006 : Présentation du rapport de gestion 2020 de la SEMCODA par le délégué de la Commune auprès de l'Assemblée Spéciale des Communes actionnaires**

Anne-Christine DUBOST, adjointe en charge des Travaux, déléguée auprès de l'Assemblée Spéciale des Communes actionnaires de la SEMCODA, présente à l'Assemblée le rapport annuel 2020 de cette Assemblée, réunie le 30 juin 2021.

Elle résume le rapport de gestion de la SEMCODA en présentant les chiffres suivants :

- Montant du capital social au 31 décembre 2020 : 46 256 100 €,
- Pourcentage détenu par la commune : 0,28 %,
- Chiffre d'affaires au 31 décembre 2020 : 309 M €,
- Résultat distribué aux actionnaires : 0 en raison des pertes antérieures à épurer.

L'Assemblée prend acte de cette présentation à l'unanimité.



## FONCTION PUBLIQUE

### **DL-20220120-007 : Modification du tableau des emplois permanents**

Guy MONNIN, premier adjoint, présente à l'Assemblée le tableau des emplois permanents modifié dans le but de répondre aux besoins de la Collectivité et d'accompagner les évolutions de carrières et de fonctions d'agents.

Il est proposé à l'Assemblée d'approuver les évolutions suivantes à compter du 1<sup>er</sup> février 2022 :

#### **Service technique urbanisme**

- Création
  - Dans le cadre d'emploi des rédacteurs territoriaux : 1 poste à TC
  - Dans le cadre d'emploi des techniciens territoriaux : 1 poste à TC

- Suppression
  - Dans le cadre d'emploi des adjoints administratifs territoriaux : 1 poste à TC

L'objectif est de recruter un instructeur en urbanisme qualifié. Le poste est ouvert au recrutement dans 2 filières : les rédacteurs territoriaux et les techniciens territoriaux pour élargir le champ du recrutement.

#### **Service technique administratif**

- Création
  - Dans le cadre d'emploi des rédacteurs territoriaux : 1 poste à TC
- Suppression
  - Dans le cadre d'emploi des adjoints administratifs territoriaux : 1 poste à TC

Il s'agit ici de recruter un assistant administratif transverse pour la direction des Services Techniques.

#### **Service technique travaux**

- Création
  - Dans le cadre d'emploi des techniciens territoriaux : 1 poste à TC

Le titulaire de ce poste sera un technicien bâtiment qui aura pour mission le suivi du patrimoine bâti de la commune. Il s'agit également d'anticiper des départs à la retraite qui auront lieu sur 2022 et 2023.

#### **Service scolaire**

- Suppression
  - Dans le cadre d'emploi des agents de maîtrise territoriaux : 1 poste à TNC (28h00)
  - Dans le cadre d'emploi des ATSEM : 1 poste à TNC (28h00)
  - Dans le cadre d'emploi des adjoints d'animation territoriaux : 1 poste à TNC (33h30)
- Création
  - Dans le cadre d'emploi des ATSEM : 2 postes à TC

*TC : temps complet/TNC : temps non complet*

Nathalie DESCOURS, conseillère municipale, demande des explications sur le sujet des ATSEM dans les écoles de la ville.

Jean-Pierre GAITET, Maire, donne la parole à Elodie ROSTAING, Directrice Générale des Services.

Élodie ROSTAING, Directrice Générale des Services, explique que la création de ces 2 postes à temps complet va permettre de titulariser notamment, sous condition de réussite à concours, des agents qui travaillent depuis longtemps sur la collectivité (plus de 6 ans pour certains d'entre eux). Actuellement, plusieurs contractuels occupant des fonctions d'ATSEM sont en attente des résultats de leurs épreuves orales.

Sylvie VIRICEL, conseillère municipale, demande si les départs à la retraite des ATSEM seront remplacés ?

Élodie ROSTAING, Directrice Générale des Services, répond que oui, les départs à la retraite des ATSEM titulaires seront remplacés.

A l'unanimité, l'Assemblée accepte la proposition du Maire, fixe le nouveau tableau des emplois permanents de la collectivité tel qu'indiqué en annexe à compter du 1<sup>er</sup> février 2022 et autorise le Maire à procéder aux déclarations de vacances de poste et de prendre les dispositions relatives au recrutement.





## FNCTION PUBLIQUE

### **DL-20220120-008 : Télétransmission des documents administratifs de la Commune – Renouvellement de la convention d’adhésion à la plateforme de dématérialisation proposée par le Centre de Gestion de l’Ain (CDG01)**

Jean-Pierre GAITET, Maire, rappelle à l’Assemblée que la commune utilise depuis plusieurs années des moyens de dématérialisation de ses échanges avec la Préfecture et la direction des Finances Publiques. Pour cela, le CDG01 propose par convention, pour le compte des collectivités, un ensemble de prestations destiné à mutualiser les frais d’installation et de fonctionnement d’outils de dématérialisation de certains documents administratifs :

- Pour la télétransmission des actes soumis au contrôle de légalité : le dispositif ACTES. Ce dispositif consiste en l’envoi à la Préfecture des actes transmissibles par voie électronique, via une application sécurisée. Il s’agit d’une démarche volontaire de modernisation administrative de la collectivité.
- Pour la dématérialisation de la comptabilité publique : le Protocole d’Echanges Standard – PES V2). Ce dispositif concerne les échanges de documents entre les ordonnateurs et les comptables.

La convention initiale arrivant à expiration, il est proposé à l’Assemblée de conclure une nouvelle convention en ce sens avec le CDG01 et d’autoriser le Maire à la signer.

A l’unanimité, l’Assemblée approuve la convention présentée et autorise le Maire à la conclure.



## FNCTION PUBLIQUE

### **DL-20220120-009 : Liste des emplois donnant lieu à l’attribution d’un logement de fonction**

Jean-Pierre GAITET, Maire, rappelle la délibération du 21 juillet 1995 fixant la liste des emplois donnant lieu à l’attribution d’un logement de fonction en application des dispositions de l’article 21 de la loi n°90-1067 du 28 décembre 1990.

Il indique à l’Assemblée que selon ces dispositions, l’organe délibérant a compétence pour établir la liste des emplois pour lesquels un logement de fonction peut être attribué, gratuitement ou moyennant redevance, en raison notamment des contraintes liées à leur exercice.

Il explique que le décret n° 2012-752 du 9 mai 2012 portant réforme du régime des concessions de logement pour l’Etat, a modifié les conditions d’attribution des logements de fonction, réservant ces concessions aux agents par nécessité absolue de service et créant la possibilité d’une convention d’occupation précaire avec astreinte aux agents tenus d’accomplir un service d’astreinte.

Il précise qu’il y a nécessité absolue de service :

- « Lorsque l’agent ne peut accomplir normalement son service, notamment pour des raisons de sûreté, de sécurité ou de responsabilité, sans être logé sur son lieu de travail ou à proximité immédiate. ».
- Ou lorsque les contraintes liées à l’emploi appellent une présence constante de l’agent sur son lieu d’affectation.

Au nom du principe de parité, ce texte s’applique aux collectivités territoriales.

Il est proposé à l’Assemblée :

- D’approuver la liste des emplois donnant droit à l’attribution d’un logement de fonction pour nécessités absolues de service comme suit :

- Gardien de l'Allégo : attribution d'un logement au sein de l'établissement situé Place de la République (présence permanente requise) :
  - o Gestion d'un bâtiment à usage de manifestations culturelles et de réunions diverses.
  - o Optimisation de l'usage des locaux pour une surveillance et un entretien rigoureux conforme aux Etablissements Recevant du Public (ERP), ainsi qu'un suivi relationnel performant avec les usagers.
- Gardien du complexe sportif La Chanal : attribution d'un logement rattaché au complexe sportif et situé 411 grande rue (présence permanente requise) :
  - o Gestion d'un bâtiment à usage sportif
  - o Optimisation de l'usage des locaux et installations pour une surveillance et un entretien rigoureux ainsi qu'un suivi relationnel performant avec les usagers.
- D'approuver les conditions générales d'occupation des logements comme suit :
  - Gratuité du logement,
  - Paiement par l'occupant des impôts, taxes et primes d'assurances liés au logement,
  - Aucun avantage accessoire lié à l'usage du logement ;
  - Arrêté de concession de logement par titulaire de logement fixant les conditions précises et détaillées de l'attribution en application de la présente délibération.

Sylvie VIRICEL, conseillère municipale, indique qu'il serait intéressant que les conseillers municipaux puissent avoir une vision de la gestion des logements communaux. A quels agents sont-ils loués et pour quel montant ?

Jean-Pierre GAITET, Maire, répond qu'un état détaillé de l'ensemble des logements communaux loués à des particuliers sera présenté lors d'un prochain conseil municipal.

A l'unanimité, l'Assemblée approuve la liste des emplois donnant droit à l'attribution d'un logement de fonction où les nécessités absolues de service obligent les agents à résider sur place, à proximité de bâtiments communaux, ainsi que les conditions générales d'occupation telle que présentées et autorise le maire à signer toutes les pièces se rapportant à ce dossier.

## FINANCES

### **DL-20220120-010 : Attribution d'une subvention exceptionnelle au bénéfice des associations Croix rouge, Restaurants du cœur et Secours catholique**

Josiane BOUVIER, adjointe en charge des Affaires Sociales, de la Solidarité, de la Proximité et de la Sécurité, indique à l'Assemblée qu'en raison de la crise sanitaire actuelle, les associations Croix rouge, Restaurants du cœur et Secours catholique font face à un afflux de demandes.

Afin de les soutenir, l'activité de ces associations présentant un intérêt général manifeste pour la commune, elle propose que soit attribuée à chaque association une subvention exceptionnelle d'un montant de 400 €.

Sylvie VIRICEL, conseillère municipale, s'étonne car ces subventions sont en général versées par le CCAS.

Jean-Marc BODET, adjoint en charge des Finances, répond que le versement de ces subventions exceptionnelles par la Commune ne préjuge en rien d'un versement ultérieur par le CCAS des subventions de fonctionnement habituelles. Ces associations avaient un besoin urgent et exceptionnel compte tenu du contexte, il fallait agir vite.

A l'unanimité, l'Assemblée approuve l'attribution d'une subvention exceptionnelle d'un montant de 400 € aux associations suivantes : Croix rouge, Restaurants du cœur et Secours catholique.



## DOMAINE ET PATRIMOINE

### **DL-20220120-011 : Modification des plans de financement du Syndicat Intercommunal d'énergie et de e-communication de l'Ain (SIEA) dans le cadre du projet de travaux pour l'amélioration de l'esthétique - route de Rillieux**

Anne-Christine DUBOST, adjointe en charge des Travaux, rappelle à l'Assemblée la délibération du 17 décembre 2020 approuvant le plan de financement du SIEA dans le cadre du projet de travaux de dissimulation des réseaux aériens basse tension et de télécommunication route de Rillieux (section en sortie du hameau côté Ouest), en vue d'améliorer l'esthétique environnementale.

Elle indique que le SIEA avait établi l'étude détaillée de ce projet et en avait déduit les plans de financement dont l'avant-projet détaillé (APD) avait été approuvé comme suit :

	Travaux d'électrification	Travaux de télécommunication	Total
Charge SIEA	37 916,67 €		37 916,67 €
Récupération TVA	21 666,67 €		21 666,67 €
Charge commune	<b>70 416,67 €</b>	<b>26 000 € (reste à charge)</b>	<b>76 416,67 €</b>
Coût total	130 000 € TTC	26 000 €	156 000 €

Elle explique qu'une modification, liée à la nécessité de raccordement ENEDIS de la résidence l'Authentique située route de Rillieux, a entraîné l'augmentation du coût des travaux de génie civil de télécommunication. En parallèle, les travaux d'électrification ont été moins onéreux que prévus permettant ainsi de respecter le budget alloué.

Il est proposé à l'Assemblée d'approuver les nouveaux plans de financement comme suit :

	Travaux d'électrification	Travaux de télécommunication	Total
Charge SIEA	33 658,33 €		33 658,33 €
Récupération TVA	19 233,33 €		19 233,33 €
Charge commune	<b>62 508,33 €</b>	<b>33 500 € (reste à charge)</b>	<b>96 008,33 €</b>
Coût total	115 400 € TTC	33 500 €	148 900 €

Alain ROUX, conseiller municipal, indique que les 5 membres de son groupe d'opposition voteront contre car ces travaux n'ont jamais été présentés en commission Travaux.

Anne-Christine DUBOST, adjointe en charge Travaux, reconnaît que cela est exact mais que la différence de coût est en faveur de la commune.

Alain ROUX, conseiller municipal, précise que leur désaccord s'étend à l'ensemble des délibérations travaux qui suivent.

Anne-Christine DUBOST, adjointe en charge des Travaux, s'étonne dans la mesure où ces conventions sont simplement la continuité de ce qui avait été initié sous le mandat précédent et qu'elles sont nécessaires au passage des réseaux permettant l'installation de la fibre. Par ailleurs, ces conventions ont été présentées à la commission Travaux du 8 décembre.

Alain ROUX, conseiller municipal, pense qu'il était absent à cette commission mais qu'il n'a cependant vu aucune mention de ces conventions au compte-rendu. Ils vont donc s'abstenir de voter.

Sylvie VIRICEL, conseillère municipale, souhaiterait comprendre où en sont les travaux d'installation de la fibre. Ces travaux devraient être terminés depuis 2019 or cela peine à aboutir.

Guy MONNIN, premier adjoint, est lui-même, ainsi que Nathalie DESCOURS, délégué auprès du SIEA. Effectivement, le déploiement de la fibre a 2 ou 3 ans de retard. Les communes demandent des comptes au SIEA et n'ont que peu d'explications. Le SIEA a largement sous-estimé l'ampleur des travaux.

Sylvie VIRICEL, conseillère municipale, fait remarquer qu'il serait intéressant de communiquer auprès des habitants sur le retard et un éventuel horizon de livraison.

Guy MONNIN, premier adjoint, répond que cela sera fait en conseil municipal et auprès des habitants, après la présentation en Assemblée générale du SIEA du compte administratif 2021 et budget primitif 2022, où un point actualisé est systématiquement fait.

Avec 21 voix pour et 5 abstentions (Sylvie VIRICEL, Patrick GUINET, Patricia DRAI, Marie-Chantal JOLIVET et Alain ROUX), l'Assemblée approuve les plans de préfinancement tels que modifiés et habilite le Maire à signer ces documents.



## DOMAINE ET PATRIMOINE

### **DL-20220120-012 : Plan de financement du Syndicat Intercommunal d'énergie et de e-communication de l'Ain (SIEA) dans le cadre du projet de travaux pour l'amélioration de l'esthétique - rue Henri Grobon**

Anne-Christine DUBOST, adjointe en charge des Travaux, rappelle à l'Assemblée le projet de travaux de dissimulation des réseaux aériens basse tension et de télécommunication rue Henri Grobon en vue d'améliorer l'esthétique environnementale.

Elle indique que le SIEA a établi l'étude d'avant-projet détaillé et en a déduit le plan de financement.

Il est proposé à l'Assemblée d'approuver ce plan de financement comme suit :

	Travaux d'électrification	Travaux de télécommunication	Total
Charge SIEA	41 008,33 €		41 008,33 €
Récupération TVA	23 433,33 €		23 433,33 €
Charge commune	<b>76 158,33 €</b>	<b>21 900 € (reste à charge)</b>	<b>98 058,33 €</b>
Coût total	140 600 € TTC	21 900 €	162 500 €

Avec 21 voix pour et 5 abstentions (Sylvie VIRICEL, Patrick GUINET, Patricia DRAI, Marie-Chantal JOLIVET et Alain ROUX), l'Assemblée approuve le plan de financement et habilite le Maire à signer ces documents.

Précision est faite que les crédits correspondants seront inscrits au budget communal 2022 au compte 2041582.



## DOMAINE ET PATRIMOINE

### **DL-20220120-013 : Convention de servitude entre le Syndicat Intercommunal d'énergie et de e-communication de l'Ain (SIEA) et la commune de Miribel dans le cadre de la construction du réseau public de fibre optique - parcelle communale AE 37 située 1009 Grande rue à Miribel**

Anne-Christine DUBOST, adjointe en charge des Travaux, rappelle à l'Assemblée les travaux de déploiement de la fibre optique engagés par le SIEA actuellement en cours sur la commune de Miribel.

Dans ce cadre, elle explique le besoin d'autoriser sur la parcelle cadastrée AE 37 située 1009 Grande rue à Miribel appartenant au domaine privé de la commune :

- Le déploiement de la fibre optique en façade,
- L'installation d'un boîtier de raccordement en façade.

Avec 21 voix pour et 5 abstentions (Sylvie VIRICEL, Patrick GUINET, Patricia DRAI, Marie-Chantal JOLIVET et Alain ROUX), l'Assemblée approuve la convention de servitude telle que présentée et habilite le Maire à la signer.



## DOMAINE ET PATRIMOINE

### **DL-20220120-014 : Convention de servitude entre le Syndicat Intercommunal d'énergie et de e-communication de l'Ain (SIEA) et la commune de Miribel dans le cadre de la construction du réseau public de fibre optique - parcelle communale AE 40 située 1015 Grande rue à Miribel**

Anne-Christine DUBOST, adjointe en charge des Travaux, rappelle à l'Assemblée les travaux de déploiement de la fibre optique engagés par le SIEA actuellement en cours sur la commune de Miribel.

Dans ce cadre, elle explique le besoin d'autoriser sur la parcelle cadastrée AE 40 située 1015 Grande rue à Miribel appartenant au domaine privé de la commune :

- Le déploiement de la fibre optique en façade,
- L'installation d'un boîtier de raccordement en façade.

Avec 21 voix pour et 5 abstentions (Sylvie VIRICEL, Patrick GUINET, Patricia DRAI, Marie-Chantal JOLIVET et Alain ROUX), l'Assemblée approuve la convention de servitude telle que présentée et habilite le Maire à la signer.



## DOMAINE ET PATRIMOINE

### **DL-20220120-015 : Convention de servitude entre le Syndicat Intercommunal d'énergie et de e-communication de l'Ain (SIEA) et la commune de Miribel dans le cadre de la construction du réseau public de fibre optique - parcelle communale AE 41 située 1017 Grande rue à Miribel**

Anne-Christine DUBOST, adjointe en charge des Travaux, rappelle à l'Assemblée les travaux de déploiement de la fibre optique engagés par le SIEA actuellement en cours sur la commune de Miribel.

Dans ce cadre, elle explique le besoin d'autoriser sur la parcelle cadastrée AE 41 située 1017 Grande rue à Miribel appartenant au domaine privé de la commune :

- Le déploiement de la fibre optique en façade,
- L'installation d'un boîtier de raccordement en façade.

Avec 21 voix pour et 5 abstentions (Sylvie VIRICEL, Patrick GUINET, Patricia DRAI, Marie-Chantal JOLIVET et Alain ROUX), l'Assemblée approuve la convention de servitude telle que présentée et habilite le Maire à la signer.



## DOMAINE ET PATRIMOINE

**DL-20220120-016 : Convention de servitude entre le Syndicat Intercommunal d'énergie et de e-communication de l'Ain (SIEA) et la commune de Miribel dans le cadre de la construction du réseau public de fibre optique - parcelle communale AE 42 située 1019 Grande rue et 7 rue des Ecoles à Miribel**

Anne-Christine DUBOST, adjointe en charge des Travaux, rappelle à l'Assemblée les travaux de déploiement de la fibre optique engagés par le SIEA actuellement en cours sur la commune de Miribel.

Dans ce cadre, elle explique le besoin d'autoriser sur la parcelle cadastrée AE 42 située 1019 Grande rue et 7 rue des Ecoles à Miribel appartenant au domaine privé de la commune :

- Le déploiement de la fibre optique en façade,
- L'installation d'un boîtier de raccordement en façade.

Avec 21 voix pour et 5 abstentions (Sylvie VIRICEL, Patrick GUINET, Patricia DRAI, Marie-Chantal JOLIVET et Alain ROUX), l'Assemblée approuve la convention de servitude telle que présentée et habilite le Maire à la signer.



## DOMAINE ET PATRIMOINE

**DL-20220120-017 : Convention de servitude entre le Syndicat Intercommunal d'énergie et de e-communication de l'Ain (SIEA) et la commune de Miribel dans le cadre de la construction du réseau public de fibre optique - parcelle communale AE 556 située 70 avenue des Balmes à Miribel**

Anne-Christine DUBOST, adjointe en charge des Travaux, rappelle à l'Assemblée les travaux de déploiement de la fibre optique engagés par le SIEA actuellement en cours sur la commune de Miribel.

Dans ce cadre, elle explique le besoin d'autoriser sur la parcelle cadastrée AE 556 située 70 avenue des Balmes à Miribel appartenant au domaine privé de la commune :

- Le déploiement de la fibre optique en façade,
- L'installation d'un boîtier de raccordement en façade.

Avec 21 voix pour et 5 abstentions (Sylvie VIRICEL, Patrick GUINET, Patricia DRAI, Marie-Chantal JOLIVET et Alain ROUX), l'Assemblée approuve la convention de servitude telle que présentée et habilite le Maire à la signer.



## DOMAINE ET PATRIMOINE

### **DL-20220120-018 : Convention de servitude entre le Syndicat Intercommunal d'énergie et de e-communication de l'Ain (SIEA) et la commune de Miribel dans le cadre de la construction du réseau public de fibre optique - parcelle communale AE 732 située 8 rue de l'Hôtel de ville à Miribel**

Anne-Christine DUBOST, adjointe en charge des Travaux, rappelle à l'Assemblée les travaux de déploiement de la fibre optique engagés par le SIEA actuellement en cours sur la commune de Miribel.

Dans ce cadre, elle explique le besoin d'autoriser sur la parcelle cadastrée AE 732 située 8 rue de l'Hôtel de ville à Miribel appartenant au domaine privé de la commune :

- Le déploiement de la fibre optique dans des canalisations souterraines existantes,
- L'installation d'un boîtier de raccordement en façade.

Avec 21 voix pour et 5 abstentions (Sylvie VIRICEL, Patrick GUINET, Patricia DRAI, Marie-Chantal JOLIVET et Alain ROUX), l'Assemblée approuve la convention de servitude telle que présentée et habilite le Maire à la signer.



## DOMAINE ET PATRIMOINE

### **DL-20220120-019 : Convention de servitude entre le Syndicat Intercommunal d'énergie et de e-communication de l'Ain (SIEA) et la commune de Miribel dans le cadre de la construction du réseau public de fibre optique - parcelles communales AE 1354 et AE 1355 situées 1011 Grande rue à Miribel**

Anne-Christine DUBOST, adjointe en charge des Travaux, rappelle à l'Assemblée les travaux de déploiement de la fibre optique engagés par le SIEA actuellement en cours sur la commune de Miribel.

Dans ce cadre, elle explique le besoin d'autoriser le déploiement de la fibre optique en façade sur les parcelles communales AE 1354 et AE 1355 situées 1011 Grande rue à Miribel appartenant au domaine privé de la commune.

Avec 21 voix pour et 5 abstentions (Sylvie VIRICEL, Patrick GUINET, Patricia DRAI, Marie-Chantal JOLIVET et Alain ROUX), l'Assemblée approuve la convention de servitude telle que présentée et habilite le Maire à la signer.



## DOMAINE ET PATRIMOINE

### **DL-20220120-020 : Convention de servitude entre le Syndicat Intercommunal d'énergie et de e-communication de l'Ain (SIEA) et la commune de Miribel dans le cadre de la construction du réseau public de fibre optique - parcelle communale AE 1428 située 1013 Grande rue à Miribel**

Anne-Christine DUBOST, adjointe en charge des Travaux, rappelle à l'Assemblée les travaux de déploiement de la fibre optique engagés par le SIEA actuellement en cours sur la commune de Miribel.

Dans ce cadre, elle explique le besoin d'autoriser sur la parcelle cadastrée AE 732 située 8 rue de l'Hôtel de ville à Miribel appartenant au domaine privé de la commune :

- Le déploiement de la fibre optique dans des canalisations souterraines existantes,
- L'installation d'un boîtier de raccordement en façade.

Avec 21 voix pour et 5 abstentions (Sylvie VIRICEL, Patrick GUINET, Patricia DRAI, Marie-Chantal JOLIVET et Alain ROUX), l'Assemblée approuve la convention de servitude telle que présentée et habilite le Maire à la signer.



## DOMAINE ET PATRIMOINE

### **DL-20220120-021 : Convention de partenariat dans le cadre de la mise en œuvre du Programme Certificat d'Economie d'Énergie (CEE) de l'Action des Collectivités Territoriale pour l'Efficacité Énergétique (ACTEE)**

Anne-Christine DUBOST, adjointe en charge des Travaux, informe l'Assemblée que la CCMP est membre d'une candidature départementale lauréate au programme Certificat d'Economie d'Énergie (CEE) de l'Action des Collectivités Territoriales pour l'Efficacité Énergétique (ACTEE) portée par le SIEA avec l'appui technique de l'ALEC01.

Pour rappel, le programme CEE de l'ACTEE 2, apporte un financement aux collectivités lauréates pour déployer un réseau d'économies de flux, accompagner la réalisation d'études technico-économiques, le financement de la maîtrise d'œuvre, ainsi que l'achat d'équipements de suivi de travaux de rénovation énergétique.

Aussi la CCMP et les 6 communes membres, dont la ville de Miribel, pourront bénéficier d'un financement pour la réalisation d'audits énergétiques et le financement de maîtrise d'œuvre pour son parc bâti.

Vu les besoins et projets identifiés sur le territoire incluant les projets relatifs aux bâtiments communaux et intercommunaux, le montant global des fonds attribués pour la CCMP et les communes dans le cadre des actions d'audits énergétiques et de maîtrise d'œuvre est de 115 500 euros répartis comme suit :

- 50 000 € : Marché global d'étude d'amélioration de performance énergétique des bâtiments communaux et intercommunaux (36 bâtiments dont 7 bénéficieront d'un audit énergétique),
- 32 500 € : Financement à hauteur de 50 % de 13 audits énergétiques (ou équivalent), dans le cadre du groupement de commandes porté par le SIEA, pour lequel les communes et la CCMP devront être signataires, en sus des 7 bâtiments qui seront audités dans le cadre du marché global,

#### **Répartition fonds Audits Énergétiques**

- CCMP : 5 000 euros (équivalent 2 bâtiments)
  - Beynost : 5 000 euros (équivalent 2 bâtiments)
  - Miribel : 5 000 euros (équivalent 2 bâtiments)
  - Saint-Maurice-de-Beynost : 5 000 euros (équivalent 2 bâtiments)
  - Neyron : 2 500 euros (équivalent 1 bâtiment)
  - Thil : 2 500 euros (équivalent 1 bâtiment)
  - Tramoyes : 2 500 euros (équivalent 1 bâtiment)
  - Une enveloppe restante de 5 000 euros permettra de financer des surplus par exemple, dans le cadre d'audits plus onéreux (ex : ensemble de + 1 000 m<sup>2</sup> mairie, salle polyvalente, école de Thil).
- 33 000 € : Financement des prestations de maîtrise d'œuvre engagées à la suite des audits énergétiques.

#### **Répartition fonds Maîtrise d'œuvre**

Les communes et la CCMP pourront bénéficier d'un financement d'actions de maîtrise d'œuvre à hauteur de 80 % plafonné à 3 000 €.



Chaque commune et la CCMP bénéficiera d'un 7ème de l'enveloppe globale soit 4 714 €.

Les fonds financiers dont pourront bénéficier les communes seront reversés par le SIEA à la CCMP. La CCMP aura la charge de reverser les fonds aux communes. Ainsi, afin d'encadrer ces transferts financiers et s'assurer de la bonne répartition des fonds, une convention doit être signée entre chaque commune et la CCMP.

A l'unanimité, l'Assemblée approuve la convention de partenariat dans le cadre de la mise en œuvre du Programme CEE ACTEE et autorise le Maire à la signer.



## DOMAINE ET PATRIMOINE

### **DL-20220120-022 : Adhésion au groupement de commandes d'audits énergétiques porté par le Syndicat Intercommunal d'énergie et de communication de l'Ain (SIEA)**

Anne-Christine DUBOST, adjointe en charge des Travaux, rappelle à l'Assemblée que la rénovation du parc bâti, couplé aux installations d'énergies renouvelables, est un pilier de la transition énergétique et concerne tous les bâtiments publics.

Le Syndicat Intercommunal d'énergie et de communication de l'Ain (SIEA) souhaite apporter une réponse opérationnelle en proposant l'adhésion à un groupement de commandes pour l'élaboration d'audits énergétiques pour les bâtiments publics de la commune de Miribel.

Le coordonnateur du groupement sera le SIEA. Il sera chargé d'organiser, dans le respect du droit des marchés publics, l'ensemble des opérations de sélection d'un ou plusieurs prestataires afin de répondre aux besoins exprimés par les membres du groupement. Il sera également chargé de signer et notifier les accords-cadres et marchés subséquents qu'il conclut ainsi que les avenants éventuels. Les membres du groupement s'assureront de leur bonne exécution pour ce qui les concerne.

Guy MONNIN, premier adjoint, précise que ce dossier a déjà été vu en conseil communautaire car il est porté par la CCMP en lien avec le SIEA et l'ALEC 01.

A l'unanimité, l'Assemblée approuve les termes de la convention constitutive du groupement de commandes pour la réalisation d'audits énergétiques et autorise le Maire à la signer.



## QUESTIONS DIVERSES

Elodie ROSTAING, directrice générale des services, intervient en réponse à la question de Sylvie VIRICEL posée par mail le mercredi 19 janvier : pourriez-vous nous faire un retour sur la situation sanitaire dans nos écoles depuis le retour des vacances de Noël ?

Elle indique que la commune suit la tendance nationale sur ce point et précise que la situation est tendue dans les écoles pour deux raisons :

- 22 classes ont dû être fermées sur l'ensemble de la commune depuis le retour des vacances de Noël,
- Un fort taux d'absentéisme est constaté en raison du covid : plus d'un tiers des agents municipaux ont été testés positifs sur cette période et un quart sont concernés par la garde d'un enfant dans le cadre de la crise sanitaire.

Elle explique que chaque journée commence dans l'incertitude sur le plan organisationnel en raison des diverses variables qui impactent les équipes municipales mais également les prestataires. Ainsi, il est sans cesse procédé à des ajustements dans le but d'assurer la continuité du service public. Dans cette optique, les plannings des équipes sont adaptés en conséquence et certains élus, sont par exemple venus en appui des agents pour permettre le

maintien du temps périscolaire du soir sur les écoles des Echets et du centre la semaine du 17 janvier. Elle ajoute qu'il a malheureusement été impossible de ne pas fonctionner en mode dégradé sur le temps du midi sur le site des Echets, fortement impacté cette semaine. Sur le temps de restauration, les enfants ont pu être accueillis mais uniquement sous format pique-nique fourni par les parents. Par ailleurs, même les solutions alternatives envisagées se révèlent souvent infructueuses en raison du covid (par exemple : appel à un prestataire extérieur pour l'entretien).

Elle souligne la charge mentale et la grande fatigue des équipes liée à ces incertitudes quotidiennes.

S'agissant de la petite enfance, elle indique que le service fait face aux mêmes problématiques avec un fort taux d'absentéisme (un quart des agents touchés par le covid ainsi que des agents en arrêt maladie). Il est à noter que ce service n'a pas eu besoin de fonctionner en mode dégradé pour le moment.

Elle rappelle que la collectivité met tout en œuvre pour assurer la protection de ses agents. Ainsi des masques FFP2 et des auto-tests ont été mis à disposition des équipes.

Plus globalement, c'est aujourd'hui l'ensemble des services qui est touché et doit sans cesse faire évoluer son organisation en fonction des nouvelles prérogatives gouvernementales et de l'absentéisme lié au covid.

Jean-Pierre GAITET, Maire, en profite pour remercier l'ensemble des agents de la collectivité pour leur investissement et leur adaptabilité face à cette situation exceptionnelle.

La séance est levée à 21h30.

## ANNEXE 1 DÉCISIONS DU MAIRE

Liste des décisions du maire prises dans le cadre de l'article L.2122-22 du code général des collectivités territoriales (cf. Délibération du conseil municipal du 19 novembre 2020) présentées au conseil municipal.

SERVICE D'ORIGINE	DATE DE LA DÉCISION	OBJET DE LA DÉCISION	COÛT
POPULATION	10/11/2021	Convention de mise à disposition de l'association « Au bonheur échetois » d'un local situé 783 route de Strasbourg aux Echets pour une durée d'un an pour le stockage de matériel	Gratuité
POPULATION	10/11/2021	Convention de mise à disposition de l'association « club nautique des îles » d'un local situé 70 avenue des Balmes pour une durée d'un an renouvelable deux fois pour le stockage de matériel	Gratuité
POPULATION	17/11/2021	Avenant n°1 au bail d'occupation du logement situé 411 Grande rue et occupé par un particulier	806,62 € /mois
POPULATION	17/11/2021	Avenant n°7 au bail d'occupation du logement situé 2141 Grande rue et occupé par un particulier	556,9 € /mois
POPULATION	17/11/2021	Avenant n°1 au bail d'occupation de l'emplacement n°3 du garage situé rue de la Gare et occupé par un particulier	31,16 € /mois
POPULATION	07/12/2021	Liste jointe des concessions funéraires du 09/10/2021 au 06/12/2021	Néant